SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53
51@se-unsa.org
http://sections.se-unsa.org/51/

Vos contacts au Se-UNSA :
Aline GEERAERTS / **06 14 25 31 19** /
Jean-Michel ALAVOINE / **06 14 25 30 61**
Benoît FOLB / **06 14 25 29 64**

Flash-infos du 8 juin 2012

Merci de d'afficher ou de transférer aux collègues

1/ Remontée (ou pas ?) des résultats des évaluations Ce1-Cm2
2/ Enseignement des langues vivantes
3/ Direction d'école : c'est parti pour la 1ère question de la semaine
4/ Aménagement de la réforme des retraites : avis de l'UNSA
5/ Pas merci Monsieur Chatel pour avoir supprimé plus de postes que prévu !
6/ Mercredi 13 juin : Luc Bérille de L'UNSA vient m'écouter à Witry les Reims
7/ L'UNSA Fonction Publique a rencontré Maryse Lebranchu
8/ Formation initiale : des changements à venir ?

1/ Remontée (ou pas ?) des résultats des évaluations Ce1-Cm2

- **Non,** il n'y a pas à remonter les données aux IEN. Certains IEN font pression sur les directeurs, mais les consignes données par le ministère sont claires : les résultats doivent servir aux écoles.
- **Oui**, les enseignants qui ont fait passer les évaluations doivent être payés indépendamment de la remontée ou non des résultats à l'administration : le tableau récapitulatif est à envoyer séparément.

Certains collègues décident de tenir à disposition des IEN la version anonymée et PAPIER des résultats de leur école … pourquoi pas !

2/ Enseignement des langues vivantes

Nous y revoilà ! Encore des témoignages d'enseignants de cycle 3 mal à l'aise avec l'enseignement des langues, non habilités, non positionnés, qui craignent de ne plus pouvoir garder le niveau de classe qu'ils occupaient jusqu'à présent (voir circulaire de la DASEN)

L'enseignement des langues vivantes est obligatoire. Le directeur organise la répartition des classes après avis du conseil des maîtres et veille à ce que cet enseignement soit mis en place dans de bonnes conditions (au même titre que les autres enseignements d'ailleurs !).
Si nous pouvons comprendre que pour des raisons budgétaires, là où le nombre d'enseignants formés est suffisant, il n'y aura pas l'envoi d'un intervenant extérieur, nous ne pouvons approuver que cet enseignement soit obligatoirement dispensé par l'enseignant de la classe.
Pour le SE-UNSA Marne, les échanges de service sont possibles, dans la limite règlementaire (6H en cycle 3 et 4H en cycle 2). D'ailleurs ils favorisent le travail en équipe, pourquoi s'en priver ?
Les réponses que nous avions eues de la DASEN lors des dernières CAPD à ce sujet étaient claires : oui, les échanges de service sont toujours possibles. Nous continuerons donc à intervenir en ce sens.
Pourquoi entretenir encore la confusion et stresser les collègues attachés à leur niveau de classe ? il est bien sûr de l'intérêt du service, des élèves et des familles que l'enseignant se sente bien dans sa classe.

3/ Direction d'école : c'est parti pour la 1ère question de la semaine !

Prenez la parole ! 1ère question sur l'articulation des temps scolaires et périscolaires
3 clics et un commentaire possible > http://www.se-unsa.org/spip.php?article4576

4/ Aménagement de la réforme des retraites : avis de l'UNSA

La possibilité d'un départ anticipé en retraite à partir de 60 ans va être accordée à nouveau aux salariés ayant effectué de longues carrières et détenant le nombre de trimestres requis. Le communiqué de l'UNSA Fonction Publique est ici > http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article611

5/ Pas merci Monsieur Chatel pour avoir supprimé plus de postes que prévu !

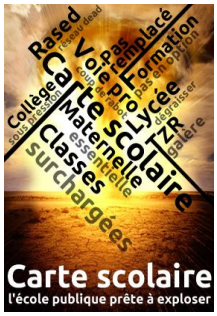

La Cour des Comptes vient de le dire : en 2011, contrairement aux engagements publics martelés durant cinq ans, ce n'est pas un enseignant sur deux qui n'a pas été remplacé mais trois sur quatre dans le premier degré. Dans le second degré public, force est de constater que la main a été lourde puisque 6296 emplois ont été supprimés au lieu des 5000 projetés au budget 2011. Quant à l'enseignement privé, il aura bien été privilégié en subissant 217 suppressions de moins qu'annoncé.

Annus Horribilis pour l'Education Nationale c'est ici > http://www.se-unsa.org/spip.php?article4634

6/ Mercredi 13 juin : Luc Bérille de L'UNSA vient m'écouter à Witry les Reims de 9h30 à 10h30 au collège

Pour lui exprimer vos idées, vos attentes, sur vos conditions de travail, la situation sociale, le syndicalisme …
> http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article609

7/ L'UNSA Fonction Publique a rencontré Maryse Lebranchu

L'amorce d'un véritable dialogue social, enfin ! > http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article610

8/ Formation initiale : des changements à venir ?

Le Conseil d'État fixe au 31 juillet 2012 la date d'effet de sa décision du 28 novembre 2011 qui annulait une partie du nouveau dispositif de formation des enseignants. Par conséquent, à moins d'avoir les moyens budgétaires (4500 équivalents temps plein) permettant de décharger tous les stagiaires comme c'était le cas avant 2009, le ministère devra revoir une copie qui n'est pas la sienne. Il lui faudra publier de nouveaux arrêtés, conformes, en prenant l'avis du Haut Conseil de l'Education, ce que n'avait pas fait le ministre précédent.
Ce nouvel avatar de la calamiteuse réforme de la « mastérisation » prouve si besoin était, l'urgence d'une totale remise à plat du dispositif.
Vu le calendrier, une réforme de fond de la formation initiale telle que l'exige le SE-Unsa ne pourra s'appliquer avant la rentrée 2013. Celle-ci est vitale et nous sommes prêts à la négociation. D'ores et déjà et vu l'urgence de la rentrée prochaine, le SE-Unsa revendique une décharge horaire pour les stagiaires 2012.

Dernière minute Ineat-exeat : la DASEN a accordé tous les EXEAT hors académie+1 échange avec l'Eure

Mémo AGENDA :

Les 18,19 et 20 juin : groupe de travail seconde phase du mouvement (+ un point sur les congés de formation)
Mercredi 27 juin : CAPD accès à la Hors classe liste d'aptitude PE Ineat-Exeat …
Un **CT** aura lieu dans la même semaine, si vos effectifs ont bougé, envoyez nous les éléments et vos argumentaires pour une ouverture demandée.

Nos syndiqués sont systématiquement prévenus : vous qui nous faites confiance, n'hésitez pas à adhérer !
Nous proposons l'adhésion anticipée dès maintenant et pour toute l'année prochaine au tarif de cette année (1er prélèvement en octobre 2012) …pourquoi s'en priver ! On adhère souvent à l'UNSA pour le service et on y reste pour les valeurs ! Le bulletin est téléchargeable sur ce lien http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6

Enseignants de l'Unsa
Un syndicat de la maternelle au lycée

AED/AVS | Agrégés | ASH | Certifiés | COP | CPE | EPS | Formateurs | PE | PEGC | PLP | Profs contractuels

Pour se désinscrire de la lettre électronique, envoyez un simple mail en retour avec la mention « désabonnement ».